



COALITION QUÉBÉCOISE
POUR LE CONTRÔLE DU TABAC

4126, rue Saint-Denis, Montréal, Québec H2W 2M5 • Tél. : 514-598-5533 • Téléc. : 514-598-5283 • coalition@cqct.qc.ca

Communiqué de presse

À l'occasion de la Journée mondiale sans tabac (31 mai)



Groupes de santé, médecins et victime du tabac réclament le dépôt d'un projet de loi cet automne

La grande majorité des Québécois appuie les mesures réclamées

Montréal, le 28 mai 2012 — Il y a un an, les groupes de santé se sont réunis pour demander un renforcement de la **Loi sur le tabac** au gouvernement du Québec. À l'aube de la prochaine **Journée mondiale sans tabac de l'OMS** (le vendredi 31 mai), ces mêmes groupes interpellent le **ministre de la Santé et des Services sociaux, le Dr Réjean Hébert**, afin qu'il précise son échéancier pour le renforcement de la **Loi sur le tabac** : « *Monsieur le ministre, lors de la dernière campagne électorale, le Parti Québécois s'est engagé à renforcer la Loi sur le tabac. Qu'attendez-vous pour vous engager à déposer un projet de loi à l'automne prochain ?* »

Depuis l'appel des groupes d'il y a un an, quelque 34 000 élèves du secondaire ont commencé à fumer, au moins 23 000 jeunes sont devenus des fumeurs réguliers, 7 000 Québécois et Québécoises ont reçu un diagnostic de cancer du poumon et 10 400 Québécois sont décédés des conséquences du tabac.

Ce sont ces statistiques qu'a déplorées **Micheline Bélanger**, survivante d'un cancer du poumon et souffrant d'emphysème, lors d'une conférence de presse sur la **colline parlementaire** à l'occasion de la **Journée mondiale sans tabac**. « *Je suis encore plus indignée étant donné qu'il y a exactement un an, le 28 mai 2012, j'ai participé à une conférence de presse très similaire à Montréal soulignant la Journée mondiale sans tabac. Lors de cette conférence, j'ai exposé mon histoire personnelle au grand public, ce qui n'est ni facile ni plaisant. Je l'avais fait parce que je voulais mettre un visage humain sur les statistiques et convaincre le gouvernement de faire quelque chose pour empêcher que d'autres ne tombent dans le même piège que moi.* »

Les groupes de santé rappellent que c'est depuis 2006 qu'ils ont commencé à sonner l'alarme au sujet des nouveaux produits de tabac aromatisés, qui ont rapidement dépassé en popularité les cigarettes traditionnelles auprès des élèves du secondaire, et qui ont renversé la tendance à la baisse du tabagisme chez les jeunes des dix années antérieures. Ils ont également souligné que le **Rapport de mise en œuvre de la loi 2005-2010**, qui devait normalement mener à une révision de la Loi, a été déposé il y a maintenant plus de deux ans et demi.¹

Année après année, les ONG qui luttent pour réduire les maladies, la souffrance et les décès dus au tabac réclament un renforcement de la Loi, « *mais le gouvernement fait la sourde oreille. Pourtant, les solutions sont claires, à notre portée et*

sans coût significatif » déplore **Flory Doucas, porte-parole de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**, qui regroupe plus de 450 organismes québécois appuyant une série de mesures de réduction du tabagisme. « *Pendant ce temps, le taux de tabagisme ne baisse plus de façon importante, ce qui veut dire qu'une nouvelle génération remplace les fumeurs qui décèdent ou ceux qui parviennent à arrêter... C'est une perpétuelle catastrophe de santé publique.* »

Neuf Québécois sur dix disent qu'il faut rendre le tabac moins attrayant pour les jeunes

Les mesures réclamées sont non seulement endossées par les experts, mais jouissent d'un énorme appui dans la population québécoise. Lors de la conférence de presse, la **Division du Québec de la Société canadienne du cancer** a dévoilé les résultats d'un sondage **Léger Marketing**ⁱⁱ montrant que 88 % des Québécois souhaitent qu'on oblige l'industrie du tabac à rendre ses produits moins attrayants pour les jeunes. « *En plus d'être bénéfiques pour la protection des jeunes, ces mesures sont très populaires au sein de la population. Plus spécifiquement, 82 % des Québécois souhaitent l'interdiction de la mise en marché de nouveaux produits du tabac et 76 % appuient l'interdiction de l'aromatisation du tabac. Il est temps d'agir, et c'est ce que la SCC a fait en lançant une pétition dans ses 87 Relais pour la vie, partout au Québec* » précise **Mélanie Champagne, coordonnatrice des questions d'intérêt public** pour l'organisme.

Dre Pierrette Michaud, médecin de famille en santé publique et porte-parole de l'Association des médecins omnipraticiens de Québec, « *déplore que le gouvernement tarde à investir dans la prévention du tabagisme, lequel accapare le tiers des coûts d'hospitalisation au Québec. Le ministre de la Santé dit vouloir trouver des solutions à l'extérieur des hôpitaux, mais n'a pas encore posé de gestes concrets pour confronter la première cause de maladies évitables au Québec. Le renforcement de la Loi sur le tabac est une solution évidente, efficace et économique pour alléger le fardeau sur le système de santé, en plus de sauver d'innombrables vies.* »

1) Emballage neutre et standardisé

La lutte contre le tabac passe nécessairement par la prévention du tabagisme chez les jeunes, affirme **Mario Bujold, directeur général du Conseil québécois sur le tabac et la santé**. « *Une forte proportion de jeunes expérimentent les produits du tabac parce que ceux-ci sont présentés de manière attrayante et, ce sont les produits légaux qui constituent la principale porte d'entrée au tabagisme.* »

« *Ce n'est pas parce que les produits du tabac ne sont plus à la vue du grand public depuis 2008 que ceux-ci cessent de se développer. Les paquets de cigarettes et de petits cigares sont de plus en plus sophistiqués, stylisés et trompeurs, ce qui a pour effet d'attirer les jeunes dans le piège du tabagisme. C'est pourquoi nous réclamons un emballage neutre et standardisé, comme vient de le faire l'Australie. Sans marketing trompeur sur l'emballage, le produit deviendra rien de plus que de simples feuilles de tabac haché, et l'industrie ne pourra plus associer à ses produits mortels des valeurs importantes pour les jeunes, comme l'indépendance et la féminité* », explique **monsieur Bujold**.

2) Interdiction de l'aromatisation (voir : <http://bit.ly/12YQy12>)

Le gouvernement doit aussi interdire d'autres stratégies de marketing, notamment l'aromatisation des produits du tabac aux saveurs de fruits et de friandises, ajoute **Daniel Veilleux, directeur général du Réseau du sport étudiant du Québec – Région de Québec et de Chaudière-Appalaches** : « *On peut le lire noir sur blanc dans les documents internes de l'industrie du tabac : les fabricants ajoutent du sucre, de la vanille et toutes sortes d'autres essences de fruits à leurs produits justement dans le but d'atténuer le goût amer intrinsèque à la fumée de tabac.*ⁱⁱⁱ *L'aromatisation pique la curiosité et encourage l'essai, tout en rendant les premières expériences avec le tabac plus agréables.* »

3) Interdiction de fumer dans une auto en présence d'enfants

« *Malgré les nombreux efforts de sensibilisation, quelque 89 000 jeunes de 12 à 19 ans sont presque quotidiennement exposés à la fumée secondaire à bord d'une voiture, sans oublier les dizaines de milliers de tout-petits qui y sont également exposés mais qui ne répondent pas aux enquêtes,*^{iv} » renchérit **Dominique Massie, directrice générale de l'Association pulmonaire du Québec**. « *Il est clair que les campagnes d'éducation ont leurs limites et que le gouvernement doit intervenir, comme il l'a fait pour le cellulaire au volant, les sièges d'enfants et les ceintures de sécurité. En effet, le Québec est la seule province à ne pas avoir légiféré pour interdire de fumer dans les voitures avec enfants.* »

4) Moratoire sur les nouveaux produits du tabac : une promesse électorale du PQ

Pendant que le gouvernement attend, réfléchit ou reporte, l'industrie du tabac, elle, ne tarde pas à mettre sur le marché de nouveaux produits toujours plus séduisants, parfois dans l'unique but de déjouer les lois. L'introduction des cigarillos aromatisés et d'autres innovations ont substantiellement ralenti la réduction du tabagisme chez les jeunes. Le Québec devrait imposer un gel du marché afin qu'il ne soit plus constamment à la remorque des stratégies de l'industrie. « Toute nouveauté — que ce soit une nouvelle saveur, un nouveau modèle de paquets ou une nouvelle forme de tabac — a pour but de mousser les ventes des fabricants du tabac, » a fait valoir **madame Doucas**. « Manifestement, le Parti québécois a compris ce constat, ayant promis d'instaurer un moratoire sur les nouveaux produits du tabac lors de la dernière campagne électorale. Aujourd'hui, nous demandons au ministre de la Santé de tenir la promesse de son parti et de passer à l'action. »

Faits saillants :

- Le tabac **est la première cause évitable de décès dans le monde aujourd'hui**,^v fauchant 10 400 vies chaque année au Québec.^{vi} C'est deux fois plus que les décès causés par les suicides, les noyades, les accidents de la route, les toxicomanies, les meurtres, le SIDA et l'alcool réunis.^{vii}
- Le tabac **tue jusqu'à la moitié de ses consommateurs**.^{viii}
- **Le taux de tabagisme au Québec est de 21 %** de la population générale au Québec (12 ans et plus, 2011).^{ix} Chez les élèves du secondaire, 11 % font usage de la cigarette (2010/2011) et ce, sans compter la consommation des produits du cigare^x. En 2008, le taux de tabagisme chez les élèves du secondaire s'élevait à 22 % lorsqu'on tenait compte de l'usage des cigarettes et des petits cigares, ces derniers étant plus populaires que la cigarette à l'époque.^{xi}
- Au Québec, **l'âge moyen d'initiation au tabagisme chez les élèves du secondaire est de 12,7 ans**.^{xii}
- **En 2008, alors que la contrebande atteignait des sommets, les trois quarts (76 %) des élèves québécois qui fumaient des cigarettes consommaient des cigarettes légales** plutôt que celles provenant des réserves amérindiennes.^{xiii}
- **L'industrie parvient toujours à recruter quelque 30 000 nouveaux jeunes fumeurs chaque année**.^{xiv}

- 30 -

Pour de plus amples renseignements :

Flory Doucas, Coalition québécoise pour le contrôle du tabac : 514-598-5533; cell. 514-515-6780.

Mélanie Champagne, Société canadienne du cancer, division du Québec : cell. 514.651.1470

Mathieu Leroux, Association pulmonaire du Québec : 514 287-7400, poste 235

Fondée en 1996, la **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac** représente quelques 450 organisations québécoises — associations médicales, ordres professionnels, municipalités, hôpitaux, écoles, commissions scolaires, etc. — qui appuient une série de mesures destinées à réduire le tabagisme et ses conséquences. Ses principaux objectifs incluent prévenir l'initiation au tabagisme, favoriser l'abandon, protéger les non-fumeurs contre la fumée secondaire et obtenir un cadre législatif qui reflète la nature néfaste et toxicogène du tabac.

(Photos disponibles sans droits d'auteur :)





- ⁱ Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, communiqué, *Dépôt du rapport de mise en œuvre de la Loi sur le tabac 2005-2010 : Les groupes de santé invitent le ministre à réviser la loi sans plus tarder*, 18 octobre 2010.
http://cqct.qc.ca/Communiques_docs/2010/PRSS_10_10_18_ReactionRapportMiseEnOeuvre2010.pdf
- ⁱⁱ Léger Marketing, Sondage Omnibus effectué pour le compte de la Société canadienne du cancer (division du Québec) le 25 mars 2013.
http://www.quebec.cancer.ca/quebec/DIP/sondage_omnibus_leger.pdf
- ⁱⁱⁱ Carpenter, CM et al. "New Cigarette Brands with Flavors that Appeal to Youth: Tobacco Marketing Strategies", *Health Affairs*, 24(6):1601-1610 (2005). (ci-joint, à lire pour prendre connaissance des citations de l'industrie)
- ^{iv} Statistique Canada, *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes - Composante annuelle (ESCC)*, 2011, tableau 105-0501: « Profil d'indicateurs de la santé, estimations pour une période de deux ans, selon le groupe d'âge et le sexe, Canada, provinces, territoires, régions sociosanitaires (limites de 2011) et groupes de régions homologues ». Résultats :
http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2012/DOCU_12_07_30_ESCC_CANSIM_ExpositionFTSVoitures.pdf
- ^v Organisation mondiale de la santé. <http://www.who.int/tobacco/mpower/package/fr/index.html>
- ^{vi} 10 414 en 2002: Baliunas, D., et coll. « Mortalité et années potentielles de vie perdues en raison du tabagisme au Canada en 2002 : Conclusions tirées dans l'optique de la prévention et des politiques », *Maladies chroniques au Canada*, Vol. 27, no 4, 2007. http://www.phac-aspc.gc.ca/publicat/cdic-mccc/27-4/pdf/cdic274-3_f.pdf
- ^{vii} Dans une année au Canada, il y a 37 000 décès causés par le tabac, 3 512 décès par suicide, 287 noyades, 2 500 décès par accident de la route, 1 695 à cause de drogues illégales, 610 meurtres, 428 décès dus au SIDA et 8 103 à l'alcool — en somme, 37 000 décès dus au tabac *versus* 17 135 dus à toutes ces autres causes combinées. (Sources disponibles sur demande.)
- ^{viii} <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs339/fr/index.html>
- ^{ix} Statistique Canada, *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes - Composante annuelle (ESCC)*, 2011, tableau 105-0501: « Profil d'indicateurs de la santé, estimations annuelles, selon le groupe d'âge et le sexe, Canada, provinces, territoires, régions sociosanitaires (limites de 2007) et groupes de régions homologues », occasionnel, 2011. (Variable : fume actuellement, tous les jours ou à l'occasion.)
<http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a05?id=1050501&lang=fra> ;
http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2012/STAT_12_00_00_StatCan_No_pourcentage_fumeurs_Quebec_2003_2011.pdf
- ^x Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2010-2011*.
<http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/eqsjs.htm>
- ^{xi} Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les élèves du secondaire, 2008*.
http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/pdf2009/Tabac_alcool2008c3.pdf
- ^{xii} Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les élèves du secondaire, 2008*, page 52.
http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/tabac_alcool.htm
- ^{xiii} Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, *Les jeunes préfèrent les marques légales*, 2 octobre 2011.
http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2011/DOCU_11_10_02_MarquesCigarettesDesJeunes_Legal_vs_contrebande.pdf
- ^{xiv} Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, *Calcul du nombre de nouveaux fumeurs*, septembre 2012.
http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2012/DOCU_12_09_20_Calculs_No_NouveauxJeunesFumeurs.pdf